



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 18805

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. La Défenseure des enfants préconise de financer des recherches-actions-formations associant les chercheurs et les acteurs de terrain afin de permettre une meilleure connaissance des problématiques des adolescents et une adaptation permanente des dispositifs qui leur sont destinés. Elle ajoute qu'il serait souhaitable d'harmoniser les données épidémiologiques concernant la santé mentale des adolescents. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan Psychiatrie et santé mentale 2005-2008, diverses actions visaient à promouvoir la production concertée de données de surveillance et de recherche. Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) en « recherche clinique épidémiologique et sociale en psychiatrie » a été créé en 2005 pour 4 ans, associant les principaux producteurs de données dans le champ de la santé mentale afin de les fédérer autour de sujets d'étude communs, dont la santé des jeunes. Au terme de la convention constitutive du GIS, sa mission a été confiée à l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) afin de positionner la recherche sur ce domaine dans le nouveau processus de recherche national au sein des institutions thématiques de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). En parallèle, l'Institut de veille sanitaire (InVS) va mettre en place un système de surveillance en santé mentale. Celui-ci comprendra un volet sur la santé des jeunes. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), en partenariat avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), le haut comité de la santé publique (HCSP), la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), produit et diffuse « le baromètre santé ». Cette enquête porte sur les connaissances, attitudes et comportements en matière de santé des personnes résidant en France, dont les jeunes de 12 à 19 ans. Sa répétition dans le temps permet de suivre les évolutions notamment sur la qualité de vie mais aussi les violences subies ou la dépression. Enfin, la direction générale de la santé finance plusieurs études épidémiologiques visant à décrire les troubles psychiques et à comprendre le parcours des adolescents en situation de grande difficulté. S'agissant de l'organisation des prises en charge spécifiques, en particulier celles des adolescents, des données sont actuellement collectées grâce à un recueil de données spécifiques intitulé RAPSY, qui succède aux « rapports annuels de secteurs » depuis 2009. Ce recueil contribuera à une analyse plus fine des besoins pour une meilleure adaptation de l'offre. Le programme de création de « maisons des adolescents », dont le financement est intervenu en sus de celui du plan psychiatrie et santé mentale, a permis la mise en place fin 2008 de 68 structures sur l'ensemble du territoire, proposant des soins pluridisciplinaires et une orientation des adolescents. Ce dispositif est complété par la création d'unités de prise en charge des adolescents (dans 16 régions en 2008). Sur la base de travaux menés en 2003-2004 par l'INSERM sur les collaborations entre les établissements scolaires et les centres médicopsychologiques et médicopsychopédagogiques, une instruction conjointe des ministères chargés de la santé et de l'éducation nationale a été adressée aux services déconcentrés afin, d'une part, de favoriser le déploiement des dispositifs de collaboration entre les établissements scolaires et les professionnels de soins

spécialisés et, d'autre part, de déployer des formations de repérage des troubles psychiques de l'enfant et de l'adolescent. À cette fin, la Fédération française de psychiatrie, en lien avec la Haute Autorité de santé, a élaboré un référentiel de formation « repérage précoce des troubles du développement et des manifestations de souffrance psychique des enfants et adolescents » à destination des professionnels de santé en contact avec ce public (médecins de PMI, de santé scolaire, pédiatres). Plusieurs sessions de formation de formateurs ont été organisées sur la base de ce référentiel. Cette action va être élargie en 2011 aux professionnels non médecins en contact avec les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18805

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2026

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10954